

Annexe III**RÈGLEMENT D'EXAMEN**

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE OPÉRATEUR PROJECTIONNISTE DE CINÉMA			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES					
EP1 - Préparation et remise en distribution d'un programme	UP1	3	CCF*	ponctuel pratique et oral	1 h 30
EP2 - Conduite d'une projection	UP2	4 (1)	CCF	ponctuel pratique et oral	1 h 40 (2)
EP3 - Étude de cas	UP3	4	CCF	ponctuel écrit	3 h
UNITÉS GÉNÉRALES					
EG1- Français et histoire- géographie	UG1	3	CCF	ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 - Mathématiques- sciences	UG2	2	CCF	ponctuel écrit	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	ponctuel	

* Contrôle en cours de formation.

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) Dont 1 heure pour la vie sociale et professionnelle.